

Aqua Domitia

3^{ème} réunion territoriale :

Enjeux locaux du projet Maillon Val d'Hérault

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Présentation du débat public

Francis VEAUTE, Maire de Gigean, indique que, face à une forte croissance démographique et un apport touristique important durant l'été, les élus du Languedoc-Roussillon souhaitent à la fois sécuriser l'alimentation en eau potable des populations, accompagner l'agriculture dans ses mutations et répondre aux besoins de l'activité économique, sans mettre en péril les ressources du territoire, très fragiles dans certains secteurs. Aqua Domitia pourrait constituer une réponse à l'ensemble de ces enjeux.

Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle que la CPDP a pour mission d'organiser le présent débat public, en application de la loi du 2 février 2002 et à la demande de BRL, maître d'ouvrage d'Aqua Domitia. Elle agit en toute indépendance et en toute neutralité pour assurer le respect des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation. Ce débat vise à la fois l'information du public et l'échange. Il aboutira à un compte rendu sur la base duquel le maître d'ouvrage décidera des conditions de poursuite du projet.

En marge des treize réunions publiques thématiques et territoriales, étalées du 15 septembre au 29 décembre, le site Internet www.debatpublic-aquadomitia.org permet d'accéder à tous les documents diffusés et de s'exprimer au travers de divers outils. Des actions ont également été menées auprès des lycéens et étudiants. Enfin, un atelier composé d'une vingtaine d'experts a étudié les connaissances disponibles sur les ressources en eau.

Une vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projetée.

Enseignements à mi-parcours du débat public

Philippe MARZOLF présente les enseignements que la Commission tire des réunions thématiques : il note que pour ses partisans, Aqua Domitia est nécessaire comme élément d'une politique globale privilégiant les économies d'eau. Pour ses détracteurs, il répond à une logique d'offre au risque de susciter des besoins nouveaux.

Tous les participants aux réunions thématiques se sont accordés pour donner la priorité aux économies d'eau, en luttant contre les fuites sur les réseaux et en portant les rendements de ceux-ci à 75 %. Il convient également de changer les comportements, en limitant les activités jugées inadaptées (piscines individuelles, golfs), en réduisant la taille des parcelles et en privilégiant les végétaux méditerranéens dans les espaces verts.

La forte croissance démographique de la région est perçue comme une chance pour le développement, mais aussi une menace pour les ressources en eau. Certains estiment que l'accueil des nouveaux arrivants doit être limité sur la base des ressources existantes. Le tourisme vise pour sa part une diversification et une montée en qualité, et la profession réalise des efforts en matière de gestion de l'eau.

Le monde agricole souhaite sanctuariser des terres pour les préserver de l'urbanisation, favoriser la diversification des cultures, développer des circuits courts et adapter les cultures au manque d'eau. En viticulture, l'irrigation permettrait de stabiliser la qualité pour mieux répondre aux attentes du marché mondial et offrir des rendements plus réguliers et rémunérateurs. Des inégalités risquent d'apparaître entre les territoires desservis par Aqua Domitia et les autres, car un arbitrage s'opérera sur l'affectation de la ressource en eau. La rentabilité des investissements complémentaires et le calendrier de réalisation des différents maillons restent en outre incertains.

En cas de non-réalisation d'Aqua Domitia, d'autres ressources pourraient être mobilisées (barrage du Salagou, retenues collinaires, forages, eaux grises, eaux pluviales, eaux usées, dessalement) mais elles s'avèrent ponctuelles ou coûteuses.

Claude-Sylvain LOPEZ, CPDP, rapporte que l'atelier d'experts préconise une amélioration des connaissances sur les ressources souterraines, leur préservation et leur exploitation. Il pointe par ailleurs divers risques liés à Aqua Domitia : perte de sécurisation, qualité de l'eau du Rhône, abandon des efforts sur la qualité des eaux souterraine, multiplication de forages privés.

Un point d'accord est apparu sur la nécessité d'une gouvernance, à une échelle élargie. Par ailleurs, la tarification de l'eau doit inciter aux économies. Les agriculteurs redoutent des distorsions de concurrence en cas de prix différenciés à l'intérieur de la région. Le financement des réseaux secondaires pose en outre question. Des maîtrises d'ouvrage locales devront se structurer et l'Union européenne apporter son soutien aux projets d'irrigation. Enfin, la qualité de l'eau du Rhône suscite des inquiétudes quant à une éventuelle pollution, même si certains jugent son impact très limité.

La préservation des milieux aquatiques semble constituer un enjeu partagé. Aqua Domitia vise à alléger la pression des prélèvements sur les milieux locaux. Il devra néanmoins s'accompagner de mesures d'aménagement du territoire.

Le phénomène de changement climatique n'a pas été contesté. Néanmoins, si Aqua Domitia constitue un élément d'une stratégie diversifiée, il n'incite pas aux changements de comportement

nécessaires.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Jean-François SAGNES, délégué à l'Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Thongue et membre de l'ASA Belles-Eaux, refuse de stigmatiser les propriétaires de piscines individuelles. Celles-ci peuvent en effet rester remplies toute l'année et constituent une réserve d'eau pour les pompiers. Les agriculteurs ne doivent pas non plus être montrés du doigt, car ils auront un rôle crucial à jouer pour nourrir une population régionale croissante. De manière générale, il convient d'inciter plutôt que d'interdire.

Abel DUMONT, Eau Secours 34, se félicite de l'équilibre affiché dans le bilan intermédiaire, même si les opposants au projet sont trop souvent présentés comme des détracteurs. Leurs arguments relèvent pourtant de la raison, et non de l'émotion. Par ailleurs, ce bilan ne reprend pas certaines questions importantes. Quelle est la cohérence entre Aqua Domitia, les SAGE et SDAGE, et le principe de l'eau comme bien patrimonial commun contenu dans la directive européenne et la LEMA ? Pourquoi le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée n'est-il pas saisi pour rendre un avis sur ce projet ?

Précisions sur le maillon Val d'Hérault

Béatrice NEGRIER, vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon, indique que la politique régionale a l'ambition de travailler pour les générations futures. Ce débat démocratique y contribue en traçant la voie d'un grand service public pour ce bien commun que représente l'eau.

Aqua Domitia entre dans la cohérence de la politique régionale en matière d'eau. En effet, celle-ci vise un développement économique équilibré, passant entre autres par des énergies propres, des circuits courts, un tourisme incluant l'arrière-pays, une éducation à l'environnement, la plantation d'arbres méditerranéens, une viticulture de qualité accompagnée d'œno-tourisme, des contrats de canal ou encore un travail sur le patrimoine dont l'eau fait partie.

Les attentes sont fortes, qu'il s'agisse du maintien des terres agricoles, de l'amélioration des connaissances sur les ressources, de concertations, de la demande croissante en eau potable (évaluée dans chaque SAGE) ou encore de la demande en eau d'irrigation, suspendue à la décision de l'Europe.

Le projet Aqua Domitia revêt un profond enjeu d'égalité entre les territoires régionaux. Chacun doit pouvoir exprimer son ambition et ses inquiétudes, et être écouté. La Région souhaite donc préciser les demandes, et insiste sur le rôle déterminant des collectivités territoriales comme de tous les acteurs de l'eau.

Eric BELLUAU, directeur adjoint à l'Aménagement (BRL), rappelle les enjeux auxquels répond Aqua Domitia sur le maillon Val d'Hérault.

Le premier concerne l'eau potable, dans un contexte de forte croissance démographique. La zone la plus concernée dispose d'ores et déjà d'une réponse au travers du maillon Sud. La question se pose essentiellement dans la Vallée de l'Hérault, où les besoins sont moindres et les potentiels importants. Deux tiers des besoins nouveaux pourraient être couverts par des économies et des recherches sont menées sur les karsts locaux.

La préservation des milieux et des ressources en eau (étang de Thau, fleuve et nappe de l'Hérault) pourrait en outre être assurée par une substitution de l'eau brute du Rhône pour certains usages.

Enfin, en dépit d'une déprise agricole et d'une urbanisation importantes, une agriculture diversifiée demeure présente. De fortes demandes d'extensions s'expriment à partir du réseau existant à des fins d'irrigation. Des études détaillées ont été menées à partir de sources variées.

De manière globale, les besoins ont été estimés entre 4,3 et 7 millions de mètres cubes par an. Le potentiel d'économie rend l'enjeu de l'eau potable marginal, alors que l'enjeu agricole apparaît essentiel.

Les ressources locales ne suffiront pas à couvrir ces besoins. La nappe astienne est notoirement en limite d'exploitation, la ressource karstique ne sera pas disponible à court terme, l'Hérault présente des tronçons en déficit, et le Salagou ne pourra apporter que 2,6 à 3,8 millions de mètres cubes compte tenu de son bassin versant limité et de ses usages touristiques. Le SAGE partage cette analyse, qui aboutit à rechercher une nouvelle ressource externe.

Le maillon Val d'Hérault s'étendrait sur 41 Km entre Fabrègues et Pézenas. Son tracé demeure pour l'heure indicatif. L'adducteur coûterait 50 millions et les réseaux de desserte 40 millions. Le

financement se répartirait entre BRL, qui contribuerait en fonction de son compte d'exploitation prévisionnel, les usagers (agriculteurs et particuliers) et les contribuables. Cette réalisation est en outre suspendue à la concrétisation de projets de territoire, qui arrêteront des besoins, des maîtrises d'ouvrage locales et des plans de financement, en concertation avec tous les acteurs de l'eau. A l'issue du débat et de l'éventuelle décision de lancement, deux ans de travaux préparatoires seront nécessaires. Aucune mise en fonctionnement n'interviendra donc avant 2015.

Echanges avec le public

Philippe BAUCHET, région Languedoc-Roussillon, précise que le Comité de Bassin a été informé du projet Aqua Domitia en 2008. Son avis n'est pas requis.

Par ailleurs, la Région, les départements et les agences de l'eau financent depuis des années des études ambitieuses sur les ressources souterraines.

Louis POUGET, vice-président délégué de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, ajoute que la commission des aides du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau a subventionné les études sur Aqua Domitia, estimant que l'apport de l'eau du Rhône permettrait de préserver des ressources locales.

L'extension des réseaux à partir de l'adducteur principal sera calibrée par les syndicats et collectivités de manière à permettre un retour sur investissement supportable.

Jean-Daniel RINAUDO, BRGM, regrette que les ressources souterraines n'aient pas été davantage prises en compte dans les ressources locales. Un investissement dans les eaux souterraines porte sur un patrimoine qui ne se dégrade pas, à la différence d'un adducteur. Néanmoins, il ne répond qu'aux enjeux d'eau potable, inférieurs aux enjeux agricoles sur ce maillon.

Thierry BAEZA, adjoint à l'Environnement à la mairie de Mèze, insiste pour que les dispositifs mis en place pour l'agriculture ne changent pas d'usage. De même, des terres de vigne ne devront pas être plantées en maïs. Une concertation s'impose entre BRL et les chambres d'agriculture.

Béatrice NEGRIER souhaite accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et maraîchers pour développer les circuits courts ou le bio dans les lycées, et ainsi installer des activités non délocalisables. Ces acteurs ne doivent pas être stigmatisés car ils sont parmi les plus attentifs aux usages de l'eau.

Eric BELLUAU ajoute que la Région et BRL travaillent avec les collectivités pour instaurer une protection pérenne des terres irrigables.

Agnès GIZARD-CARLIN, Europe Ecologie Les Verts, fait savoir que les eaux du Rhône, destinées à irriguer des terres agricoles, sont très chargées en polluants, résidus médicamenteux et PCB.

Philippe MARZOLF rappelle que, selon l'Agence régionale de la Santé, l'eau du Rhône est potabilisable au regard de la réglementation actuelle.

Philippe BAUCHET signale en outre que des ressources locales non connectées au Rhône sont également polluées aux PCB. Les pollutions du Rhône restent inférieures aux seuils de détection. Les PCB ne se concentrent pas dans l'eau mais dans les sédiments, or ceux-ci sont 500 fois moins pollués que les boues de station d'épuration, qui peuvent faire l'objet d'épandage.

Abel DUMONT explique que cette question revient systématiquement car les réponses ne sont pas apportées par des experts et restent peu satisfaisantes. Le Rhône est environné d'une industrie chimique, d'une production nucléaire et d'une agriculture intensive. Un avis du Comité de Bassin est donc essentiel.

Agnès GIZARD-CARLIN estime que le principe de précaution devrait s'appliquer dans la mesure

où des recherches sont encore nécessaires sur les polluants contenus dans le Rhône, que la potabilisation ne supprime pas. Leurs conséquences sont connues, notamment sur le développement de cancers. Si les ressources locales sont d'ores et déjà polluées, il conviendrait de ne pas ajouter davantage de polluants.

Eric BELLUAU renvoie les participants aux réponses apportées lors de la réunion de Montpellier. L'eau du Rhône est étroitement surveillée par l'ARS et sa qualité s'améliore. L'eau brute avant et après traitement contient des PCB, mais dans des proportions inférieures aux seuils de détection. Quant aux résidus médicamenteux, leur toxicité n'est pas connue et leur taux est trop faible pour justifier l'activation du principe de précaution.

Jean-Pierre LAPORTE déplore que le maillon Sud ait été construit sans discussion, entraînant un renchérissement du coût de l'eau, alors que quelques études sur les eaux souterraines auraient pourtant permis de l'éviter. Il a été justifié par un risque de pollution sur l'Hérault, alors que les eaux de cette ressource sont de qualité et que la ressource de substitution fait question. En l'absence d'une commission d'experts sur la qualité de l'eau du Rhône, il pourrait être intéressant de contacter le réseau Santé Environnement.

Intervention de Louis POUGET **vice-président délégué de la Communauté d'Agglomération de Montpellier**

Louis POUGET assure que l'eau du Rhône n'est pas particulièrement polluée. Des travaux sont menés avec les agriculteurs et les industriels. Par ailleurs, les communes doivent mener des études approfondies en lien avec la DDASS chaque année et les exploitants vérifient en permanence la qualité des eaux.

BRL est devenue une société d'économie mixte, mais a conservé sa mission de service public. Il n'est pas un marchand d'eau, mais participe à l'équipement et au développement de la région. Il ne prétend pas répondre, avec Aqua Domitia, à l'ensemble des besoins. Ce projet n'apportera que 20 millions de mètres cubes par an, soit seulement les deux tiers de la ressource du Lez.

En 2010, l'Agglomération de Montpellier a pris la compétence eau et s'est engagée en faveur des économies. Il s'agit de sécuriser l'alimentation en eau potable, de privilégier l'eau de source pour la consommation humaine et l'eau brute pour les autres usages, mais aussi de proposer un prix homogène permettant des rendements de réseaux voisins de 80 %.

Cette ambition est soutenue par une technologie en progrès (télé-relève, surveillance des réseaux, compteurs intelligents), des appareils ménagers moins consommateurs et des usagers plus sensibilisés.

Si la nécessité de préserver des terres cultivées semble faire l'unanimité, il convient d'assurer aux agriculteurs un rendement et une régularité. Une irrigation raisonnée peut le permettre.

Jean-François SAGNES insiste pour que le débat ne se limite pas à la pollution du Rhône. Toutes les normes sont respectées et les milieux n'ont jamais été autant contrôlés.

Agnès GIZARD-CARLIN explique l'insistance de ces questions par le fait qu'aucune mesure n'a été fournie sur le sujet depuis le début du débat. Elle demande notamment des études sur la synergie

entre les différentes molécules présentes dans l'eau mais aussi les chiffres des diminutions de pertes sur les réseaux.

Par ailleurs, elle conteste que les PCB se concentrent uniquement dans les sédiments. Les poissons du Rhône possèdent une enzyme capable de dégrader les PCB. Or ils ont dans ce domaine une activité de 100 %, qui prouve la présence dans l'eau de volumes sensibles de PCB.

Enfin, le maillon Val d'Hérault coûtera à lui seul 90 millions d'euros, alors que le projet global n'apportera que 20 millions de mètres cubes par an sur l'ensemble du territoire.

Eric BELLUAU assure qu'aucune des zones concernées par Aqua Domitia ne pourra couvrir seule ses besoins au regard des études prospectives menées.

Philippe MARZOLF demande à quelle distance de l'adducteur les réseaux secondaires pourront se situer.

Eric BELLUAU l'estime à une dizaine de kilomètres. Le tracé prévisionnel actuel reflète essentiellement la mobilisation de certaines zones, mais s'affinera au fil des informations sur les besoins. Au-delà de l'arbitrage général, le choix des communes desservies reposera avant tout sur des questions de coûts.

Christian BOUILLE, délégué à l'eau et aux risques naturels au Conseil régional, rappelle que les réseaux secondaires coûteront aussi cher que le réseau principal et appelle de ses vœux une concomitance entre les deux.

Luc PERINI juge risquée l'installation d'un grand adducteur. Les effets de pollutions involontaires ou malveillantes risquent de s'en trouver démultipliés.

Eric BELLUAU rappelle que le projet d'Aqua Domitia vise à sécuriser et compléter la ressource locale, non à s'y substituer. En cas d'incident sur l'une des ressources, l'autre sera toujours disponible.

Jean-Daniel RINAUDO avance que les petits syndicats ne paieront pas pour deux ressources.

Jérôme LUGAGNE, Syndicat mixte de Gestion du Salagou, regrette que l'activité agricole d'ores et déjà exercée grâce au Salagou ne soit jamais mentionnée. Par ailleurs, ce lac ne pourra relâcher autant d'eau que prévu en période creuse.

Intervention de Michel PONTIER **Secrétaire général de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

Michel PONTIER se dit favorable à Aqua Domitia en tant que membre du Comité de Bassin. La demande est réelle et ancienne, et cette réalisation n'incitera pas les agriculteurs à gaspiller l'eau au regard de son coût.

Le secteur compte 30 000 hectares de surface agricole, mais les surfaces cultivées comme le nombre d'exploitations ont considérablement diminué sous l'effet de la déprise agricole et de l'urbanisation. Les 3 000 hectares actuellement irrigués sont davantage cultivés que les autres, et Aqua Domitia permettrait de porter cette surface à 7 000 hectares.

Il convient de maintenir des surfaces cultivées, car elles répondent aux besoins des populations en zone périurbaine et limitent la propagation des incendies. Dans ce contexte, le projet Aqua Domitia apparaît indispensable, même s'il existe d'autres marges de manœuvre telles que le Salagou. Il conviendra également d'obtenir des financements pour les réseaux secondaires.

Les agriculteurs se sont saisis de ce projet, initialement urbain. Ils ont ainsi obtenu que l'adducteur passe davantage au Nord afin de desservir plus de zones agricoles. Il conviendra ailleurs de développer d'autres méthodes, par exemple des retenues collinaires.

Christophe BRODU, éleveur à Villeveyrac, demande si sa commune sera concernée par le projet. L'apport d'eau du Rhône pourrait remettre en question l'alimentation en eau des troupeaux. Ils devraient être alimentés en eau potable en vertu de la réglementation mais de l'eau karstique est actuellement utilisée de manière dérogatoire.

Eric BELLUAU convient que l'interconnexion avec l'eau du Rhône pourrait imposer une sécurisation. Le réseau de Villeveyrac se trouve toutefois à la limite de la saturation. Aucune décision n'a encore été prise, mais sa proximité à l'adducteur devrait permettre de compléter sa ressource actuelle, sous réserve que la commune dispose des finances nécessaires.

Jean-Michel SAGNIER, président des Vignerons de la Vicomté, signale que les Vallées de l'Hérault s'étendent jusqu'à Saint-Guilhem-le-Désert et suggère de desservir cette zone grâce à une canalisation plus grande. Elle a, elle aussi, besoin d'une sécurisation car sa seule ressource est l'Hérault.

Eric BELLUAU juge plus pertinent de solliciter le Salagou que de faire remonter l'eau d'Aqua Domitia sur ce territoire.

Sébastien FOREST, directeur du pôle Développement durable au Conseil général de l'Hérault, juge possible, sur la base des études menées par sa collectivité sur le lac du Salagou, d'augmenter le prélèvement sur cette ressource de manière équilibrée.

Alexandre BOUDET, viticulteur, note que des réseaux initialement construits pour l'agriculture ont désormais d'autres usages.

Eric BELLUAU déplore lui aussi l'érosion des terres irriguées à la périphérie des villes alors que l'Etat a consenti des investissements considérables pour les constituer. Il est impossible d'agir sur l'existant, mais des outils seront mis en place pour les nouveaux réseaux.

Christophe MATEU, Président de l'ASA de Plaissan, suggère d'irriguer en priorité les terres peu fertiles, souvent en altitude, bien qu'il soit plus coûteux de faire monter l'eau.

Eric BELLUAU n'exclut aucune zone, mais recherche des demandes solvables.

Thierry RUF, IRD, constate que seuls 7 000 hectares seront irrigués sur les 260 000 situés à 10 Km de l'adducteur. Par ailleurs, le Comité de Bassin, informé en 2008, n'a pas approuvé le projet 2011 d'Aqua Domitia. Son avis devra être disponible pour le 15 décembre.

Jean-François SAGNES rappelle que les précipitations sont mieux absorbées, donc contribuent davantage aux nappes, par des terres labourées. Le maintien d'une agriculture est donc essentiel.

Thierry BAEZA signale que les incendies survenus à Mèze ont traversé des terres irriguées. Il est regrettable que les pompiers n'aient pas pu se connecter au réseau du Bas Rhône.

Eric BELLUAU s'en étonne. Le SDIS du Gard peut se brancher sur les bornes grâce à une tubulure adaptée.

L'objectif d'Aqua Domitia ne consiste pas à irriguer l'intégralité des cultures traversées, mais les cépages ou parcelles sensibles à la sécheresse afin de permettre une diversification. La surface irriguée est appelée à doubler.

Une convention-cadre de financement, conforme aux modalités définies par l'Agence de l'Eau, couvre l'ensemble d'Aqua Domitia. Le Comité de Bassin connaît donc ce projet, approuve son financement et le juge compatible avec le SDAGE, même si celui-ci prévoit en outre une gouvernance trans-bassins.

Jean-Pierre VAILHE, Chambre de l'Agriculture, estime que certains besoins n'ont pas été recensés, notamment dans la Vallée de l'Hérault ou à Saint-Saturnin. Aqua Domitia ne répondra pas à tous ces besoins, mais il convient de les identifier pour prolonger la réflexion actuelle.

Intervention de Céline HUGODOT Directrice de l'ASA Canal de Gignac

Céline HUGODOT souligne le caractère patrimonial du Canal de Gignac, mais aussi de l'eau en elle-même. Le contrat de canal conséquent dont a bénéficié le Canal de Gignac permettra à terme de reverser 20 millions de mètres cubes vers l'Hérault.

Les demandes d'extension de réseau sont nombreuses en Moyenne Vallée de l'Hérault, mais toutes sont refusées compte tenu de la situation des ressources. Aqua Domitia pourrait couvrir une grande partie des hectares concernés.

Enfin, certains besoins n'ont pas été diagnostiqués ou ne pourront être alimentés par Aqua Domitia pour des raisons techniques. Il convient néanmoins de les identifier, afin de se projeter vers les enjeux d'avenir.

Thierry REBUFFAT, directeur du Pays Cœur d'Hérault, insiste pour que son territoire ne soit pas négligé. Des vignes y ont été arrachées et les éventuelles cultures de substitution consommeront davantage d'eau. Il existe en outre une tension sur les besoins domestiques en raison du développement urbain. Au-delà d'Aqua Domitia, il serait intéressant de prévoir une seconde phase de réflexion sur les autres besoins.

Béatrice NEGRIER remercie l'ensemble des participants pour leur contribution à ce débat.

La séance est levée à 21 heures 30.